

Procédure de certification pour les thérapeutes et les praticiens IFS

Mis à jour le 19 février 2018

Le processus de certification de l'IFS Institute permet à la fois de reconnaître officiellement les personnes qualifiées, et de définir un standard de compétence, tant pour les thérapeutes pratiquant l'IFS que pour les personnes qui ont recours à l'IFS dans divers secteurs professionnels.

Il existe deux catégories de certification IFS : « **Thérapeute IFS certifié** » et « **Praticien IFS certifié** ». Vous trouverez dans ce document des informations détaillées sur l'admissibilité et les conditions d'obtention de la certification. Pour obtenir des informations complémentaires ou demander un dossier de candidature pour la certification, veuillez envoyer un courriel à certification@ifs-institute.com.

Cette adresse mail vous permettra également d'organiser le règlement des frais par virement. En cas d'envoi postal des documents, l'adresse à utiliser sera :

IFS Certification, 4 Lawterdale Circle #2, Asheville, NC 28804.

I. CONDITIONS PREALABLES A LA DEMANDE DE CERTIFICATION IFS :

A. Thérapeute IFS certifié :

1. Soit être titulaire d'un Master 2 en psychologie,
2. Soit être titulaire d'un diplôme de Psychothérapeute.

B. Praticien IFS certifié : pas de conditions préalables, à l'exception de celles décrites dans le présent document.

II. CONDITIONS GENERALES D'ADMISSIBILITE POUR LA CERTIFICATION EN QUALITE DE THERAPEUTE IFS OU DE PRATICIEN IFS :

Le candidat doit satisfaire chacun des quatre critères (A, B, C et D) ci-dessous :

- A. Avoir suivi une formation IFS de Niveau 1 dans son intégralité, et avoir obtenu une attestation de fin de formation.

B. Pouvoir justifier d'une année de pratique de l'IFS suite au Niveau 1, avec un minimum de 200 heures de mise en application, soit en tant que Thérapeute IFS, soit en tant que Praticien IFS.

C. Pouvoir justifier d'un total de 30 heures de formation continue IFS et de consultations cliniques IFS, réparties de la manière suivante :

1. Soit 20 heures de consultations cliniques IFS (dont 10 heures au maximum peuvent être effectuées en groupe) et un minimum de 10 heures de formation continue IFS (voir liste des formations continues ci-dessous),
 2. Soit 20 heures (ou plus) de formation continue IFS (voir liste des formations continues ci-dessous) et 10 heures de consultations cliniques IFS (dont 5 heures maximum peuvent être effectuées en groupe).
- Formations IFS intensives de Niveau 2, telles que :
 - *Deepening and Expanding* (Approfondissement et Expansion)
 - *Intimacy from the Inside Out* (Thérapie relationnelle et de couple)
 - *IFS Trauma and Neuroscience* (IFS, traumatisme et neurosciences)
 - *IFS Addiction and Eating Disorders* (IFS, addictions et troubles du comportement alimentaire)
 - Formations multithématiques de Niveau 2
 - Formation IFS de Niveau 3
 - Retraites IFS consacrées au développement des compétences
 - Participation à la Conférence annuelle IFS (10 heures maximum)
 - Ateliers IFS animés par des formateurs IFS ou des thérapeutes IFS certifiés
 - Participation en tant qu'assistant de formation à une formation de Niveau 1, 2 ou 3.

D. Démonstration des compétences via l'option 1 ou 2 ci-dessous :

1. Evaluation d'une séance enregistrée sur DVD :

Le candidat doit envoyer un enregistrement DVD de bonne qualité d'une séance de 50 à 60 minutes avec un client à un examinateur, membre du comité de certification. Le formulaire dûment rempli doit être inclus dans le dossier.

2. Evaluation d'une séance en présentiel (pas de DVD nécessaire) :

La séance en présentiel devra durer entre 50 et 60 minutes, et sera suivie d'environ 30 minutes pour le feedback et la discussion.

3. Que la séance soit en présentiel ou sur DVD, le candidat doit fournir :

- a. Un résumé d'une page détaillant les compétences et les aspects du modèle IFS observables dans la séance.
 - b. L'historique thérapeutique avec ce client.
 - c. Une auto-évaluation des aspects de sa pratique IFS que le candidat pourrait développer/améliorer, ainsi que de ses compétences au cours de la séance. Le candidat peut par exemple décrire comment il maintient et identifie l'énergie de son Self pendant la séance, et comment il travaille avec les Parts de lui-même qui peuvent être activées.
4. Les DVD et les séances en présentiel sont évalués par des formateurs IFS (*Lead Trainers* ou *Co-Lead Trainers*) actuellement en activité, et qui ont également le statut de membre du comité de certification. Les *Assistant Trainers* ayant déjà coordonné au moins une formation de Niveau 1, et qui ont le statut de membre du comité de certification, sont également habilités à évaluer les DVD et les séances en présentiel (NB : le statut d'*Assistant Trainer*, dans le langage de l'IFS Institute, est différent de celui d'« Assistant » en français, que l'IFSI appelle *Program Assistant* en anglais).

Nous vous invitons à consulter la rubrique Certification du site web de l'IFS Institute pour connaître la liste complète des examinateurs, membres du comité de certification (*Certification Reviewers*) :

<https://ifs-institute.com/trainings/ifs-certification>

III. EVALUATION DU DVD OU DE LA SEANCE EN PRESENTIEL, SUIVI D'UN FEEDBACK :

- A. L'examineur évaluera le niveau de compétence du candidat en fonction des listes de compétences ci-dessous. Si le candidat ne satisfait pas aux compétences requises, il devra soumettre une autre séance sur DVD ou effectuer une autre séance en présentiel. Si le candidat échoue deux fois, l'examineur lui fera des recommandations soit pour des consultations complémentaires, soit pour une formation complémentaire, en accord avec les critères de certification.
- B. Toutes les décisions de l'examineur sont définitives.
- C. Listes de compétences nécessaires à l'évaluation des DVD et des séances en présentiel :
 1. Un candidat doit pouvoir faire preuve des compétences suivantes :
 - a. manifester l'énergie de son Self tout au long de la ou des séance(s), et signaler l'interférence de ses propres Parts si nécessaire ;

- b. identifier les principales Parts impliquées dans le problème exposé par le client au début de la séance ;
 - c. s'engager dans un travail avec la/les Part(s) cible(s) ;
 - d. faire une démonstration de la mise en œuvre des 6 F ;
 - e. dissiper les craintes des Parts Manager et/ou négocier avec les Parts Pompiers ;
 - f. aider le client à se désamalgamer ;
 - g. avoir recours à l'accès direct, si nécessaire OU
 - h. mettre en évidence le développement d'une relation thérapeutique ;
 - i. nouer des liens et travailler avec l'Exilé ;
 - j. réaliser les six étapes de la guérison (se faire le témoin de l'histoire d'une Part, décharger le fardeau, etc.) ;
 - k. extraire une Part du contexte du passé dans lequel elle se trouve (s'il y a lieu) ;
 - l. inviter des qualités positives, suite au déchargement ;
 - m. terminer par l'étape de l'intégration.
2. L'examineur sera également attentif à la démonstration de l'une des compétences suivantes, ou de toute autre compétence non spécifiée dans le modèle :
- a. Faire sentir l'énergie du Self du client à la Part cible ;
 - b. évaluer les contraintes extérieures ;
 - c. passer un contrat avec les Exilés pour qu'ils ne submergent pas le système (si nécessaire) ;
 - d. changer de Part cible (si nécessaire) ;
 - e. encourager l'expression de l'appréciation des Parts par le Self ;
 - f. présenter le modèle (s'il y a lieu) ;
 - g. travailler avec les Parts polarisées.

IV. RENOUELEMENT DE LA CERTIFICATION :

- A. Le renouvellement de la certification est requis tous les deux ans. Le candidat doit pouvoir justifier de 20 heures de formation continue IFS au cours de cette période de deux ans (dont 10 heures maximum peuvent être des consultations cliniques IFS). Si un praticien ou un thérapeute IFS certifié ne renouvelle pas sa certification, tous les avantages de la certification indiqués dans ce document seront supprimés.

- B. Un thérapeute ou un praticien IFS certifié doit demander le renouvellement de sa certification dans un délai de 30 jours à compter de l'expiration de la date de certification figurant sur son certificat.
- C. Si un thérapeute ou un praticien IFS certifié ne demande pas le renouvellement de sa certification dans un délai d'un an à compter de la date d'expiration de sa certification, il devra justifier de 10 heures de consultations et de 30 heures de formation continue IFS lors de l'un des événements suivants :
 - a. retraites IFS consacrées au développement des compétences ;
 - b. événements avec Dick Schwartz ;
 - c. participation à la Conférence annuelle IFS ;
 - d. ateliers IFS animés par des formateurs IFS ou des thérapeutes IFS certifiés ;
 - e. participation en tant qu'Assistant à une formation de Niveau 1, 2 ou 3 ;
 - f. suivi d'une formation de Niveau 2 et/ou de Niveau 3 ;
 - g. formations post-Niveau 1 proposées par l'IFS Institute.

V. LES AVANTAGES DE LA CERTIFICATION IFS :

- A. La certification permet d'être inscrit(e) dans l'annuaire du site Internet de l'IFS Institute en tant que thérapeute IFS certifié ou praticien IFS certifié.
- B. La certification permet d'être autorisé(e) à mentionner le titre de « Thérapeute IFS certifié » ou de « Praticien IFS certifié » sur les cartes de visite, les dépliants, les notices biographiques, les CV, etc.
- C. Un thérapeute ou un praticien certifié peut obtenir de l'IFS Institute la permission d'utiliser du contenu IFS protégé par les droits de propriété intellectuelle dans le cadre de projets spécifiques, comme des livres, des cours, des ateliers, ou de la publicité.

VI. LES FRAIS A ENGAGER POUR LA CERTIFICATION :

- A. Les frais sont susceptibles d'être modifiés.
- B. Certification :
 - 1. 50 Dollars pour le dossier de candidature, et
 - 2. 150 Dollars pour les frais de certification
- C. Evaluation des séances sur DVD : 150 Dollars, payés directement à l'examineur, pour chaque séance examinée.

- D. Evaluation de la séance en direct : 150 Dollars, somme à laquelle s'ajoutent les frais de déplacement de l'examineur, pour chaque séance examinée.
- E. Renouvellement de certification : 150 Dollars, à verser lors de chaque renouvellement (obligatoire tous les deux ans).